

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 29/03/2021

COVID 19 – AMPLIFICATION DE LA VACCINATION EN CORREZE

Le virus COVID 19 circule toujours activement sur le département de la Corrèze. Le taux d'incidence est en forte hausse : **243,4 cas / 100 000 habitants**. (moyenne Nouvelle Aquitaine est de 190,2). La hausse du taux d'incidence touche principalement les 15-44 ans. En revanche la baisse chez les plus de 65 ans se poursuit (99,6 cas / 100 000 habitants)
45 personnes sont actuellement hospitalisées dans le département dont 10 en réanimation.

Depuis le lancement de la campagne vaccinale il y a trois mois, **37 729 corréziens** ont reçu leur première injection de vaccin (14 411 les 2 doses).
15,7 % de la population a reçu au moins 1 dose de vaccin pour une moyenne nationale de 10,1% (Source Santé publique France du 25 mars). Plus de la moitié des 75 ans et plus ont reçu une première dose de vaccin (**53,2 %**).

De nouvelles capacités de vaccination sont déployées en Corrèze. La vaccination s'est accélérée ces dernières semaines, notamment grâce à l'ouverture de nouveaux centres et à la très forte mobilisation des professionnels de santé et des pompiers. Actuellement, 7 000 injections sont réalisées chaque semaine dans le département.

Le rythme d'approvisionnement en vaccins augmente aussi significativement :

- 5 850 doses Pfizer seront livrées cette semaine et à compter du 5 avril prochain, 7 020 doses hebdomadaires seront livrées soit le double par rapport au mois de mars. Ces dotations sont notifiées chaque semaine aux centres afin qu'ils assurent les 2^{des} injections, ouvrent de nouvelles plages et fassent fonctionner des équipes mobiles pour aller au plus près de la population.

**Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



- Les livraisons en Moderna sont faites toutes les deux semaines avec des variations en fonction notamment de la situation épidémique. Une livraison de 500 doses est réceptionnée cette semaine.
- Les médecins et pharmaciens peuvent commander des vaccins Astrazeneca chaque semaine, avec un nombre de flacons livrés variant en fonction des approvisionnements des laboratoires. A minima chaque professionnel reçoit 1 flacon de 10 doses

Fort de l'augmentation significative des doses de vaccins, l'ARS Corrèze peut renforcer l'accès de la population à la vaccination, en lien avec la préfecture, les élus, les collectivités locales et grâce à l'engagement des professionnels de santé (médecins, infirmiers, pompiers, pharmaciens, sages-femmes) et adapter le dispositif mis en place en région. Dès le mois d'avril, grâce au SDIS 19, les lignes de vaccination seront renforcées dans les centres existants et des opérations ponctuelles sur des parties du territoire seront mises en place en concertation avec les élus.

A ce jour 18 centres et 13 équipes mobiles rattachées aux centres permettent de mailler le territoire corrézien. Les centres de Brive, Tulle et Objat sont ouverts le samedi et celui d'Ussel le samedi et le dimanche. Au centre de Brive, la capacité vaccinale pourra passer à 3 000 vaccinations par semaine.

La semaine dernière, conformément à la demande du Président de la République, la cible vaccinale a été élargie aux + 70 ans sans comorbidités. Au cours du mois d'avril, la vaccination sera élargie aux 65-69 ans.

Aujourd'hui, les **publics prioritaires** définis par les autorités sanitaires sont :

- les personnes de + 50 ans inclus, souffrant d'une ou plusieurs comorbidités ;
- les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social appartenant aux catégories prioritaires ;
- les personnes âgées de plus de 70 ans ;
- les personnes vulnérables ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 et disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement ;
- les personnes âgées résidant en établissement (par exemple Ehpad, USLD) ;
- les personnes en situation de handicap hébergées en foyers d'accueil médicalisés et en maisons d'accueil spécialisées.

Pour prendre RDV pour se faire vacciner, consulter le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19>

**Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

accin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER		La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC <small>(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)</small>	
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 69 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 70 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

accin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER		La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS <small>(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)</small>	
Je suis un professionnel :	Mon âge	Avec quels vaccins ?	
<ul style="list-style-type: none"> De santé* D'un établissement de santé D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables Sapeur-pompier 	DE 18 À 54 ANS INCLUS →	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement	
	55 ANS ET PLUS →	AstraZeneca ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement

version : lundi 22 mars 2021

**Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

